

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE VOILE ADAPTÉE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

30 SEPTEMBRE 2023

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE VOILE ADAPTÉE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

30 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT	3 - 4
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 14

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE VOILE ADAPTÉE

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de l'organisme ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE VOILE ADAPTÉE, qui comprennent le bilan au 30 septembre 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE VOILE ADAPTÉE au 30 septembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

APSV comptables professionnels agréés inc.
1

APSV comptables professionnels agréés inc.

Montréal, le 1er décembre 2023

¹ Par Sébastien Vandal, CPA auditeur

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE VOILE ADAPTÉE
RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
PRODUITS		
Subventions	112 093 \$	87 637 \$
Activités de levée de fonds	99 927	85 253
Dons sans reçus	47 448	18 172
Contributions à la voile	13 415	11 780
Dons avec reçus	11 468	13 929
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	7 267	2 398
Autres revenus	6 263	3 502
Événements	4 863	1 495
Don loyer gratuit	1 717	3 806
Ventes diverses	<u>784</u>	<u>1 469</u>
	<u>305 245</u>	<u>229 441</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	190 305	179 786
Frais d'opération	34 575	36 285
Amortissement des immobilisations	24 233	17 457
Activités de levée de fonds	19 610	18 260
Programme de soutien à la voile adaptée	14 825	4 177
Assurances	9 252	9 511
Honoraires professionnels	7 536	8 730
Événements	6 713	5 912
Intérêts et frais bancaires	3 893	3 560
Loyer	1 717	3 806
Télécommunications	1 579	1 198
Formation	700	1 537
Autres	<u>118</u>	<u>141</u>
	<u>315 056</u>	<u>290 360</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>(9 811) \$</u></u>	<u><u>(60 919) \$</u></u>

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE VOILE ADAPTÉE
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2023

	Investi en immobilisations	Affecté (note 9)	Non affecté	2023 <u>Total</u>	2022 <u>Total</u>
SOLDE AU DÉBUT	66 212 \$	62 774 \$	59 343 \$	188 329 \$	249 248 \$
Insuffisance des produits sur les charges	(16 271) ¹	-	6 460	(9 811)	(60 919)
Acquisition d'immobilisations	130 507	-	(130 507)	-	-
Produit de disposition	(4 000)	-	4 000	-	-
Augmentation apports reportés afférents aux immobilisations (note 8)	(127 072)	-	127 072	-	-
Utilisation de l'exercice (note 9)	<u>-</u>	<u>(27 378)</u>	<u>27 378</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN	<u>49 376</u> \$	<u>35 396</u> \$	<u>93 746</u> \$	<u>178 518</u> \$	<u>188 329</u> \$

¹ Solde composé de :

Amortissement des immobilisations	(24 233)
Gain sur disposition d'immobilisation	695
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	<u>7 267</u>
Total	<u>(16 271)</u>

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE VOILE ADAPTÉE

BILAN

30 SEPTEMBRE 2023

	2023	2022
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	106 349 \$	150 106 \$
Dépôts à terme, 4,25 %, échéant en décembre 2023	40 000	-
Débiteurs (note 3)	40 261	34 127
Frais payés d'avance	<u>509</u>	<u>1 844</u>
	187 119	186 077
IMMOBILISATIONS (note 4)	<u>182 124</u>	<u>79 155</u>
	<u><u>369 243</u></u> \$	<u><u>265 232</u></u> \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	17 977 \$	23 960 \$
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 7)	<u>40 000</u>	<u>-</u>
	<u>57 977</u>	<u>23 960</u>
DETTE À LONG TERME (note 7)	-	40 000
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS (note 8)	<u>132 748</u>	<u>12 943</u>
	<u>132 748</u>	<u>52 943</u>
	<u>190 725</u>	<u>76 903</u>
ACTIF NET		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	49 376	66 212
AFFECTÉ (note 9)	35 396	62 774
NON AFFECTÉ	<u>93 746</u>	<u>59 343</u>
	<u>178 518</u>	<u>188 329</u>
	<u><u>369 243</u></u> \$	<u><u>265 232</u></u> \$

APPROUVÉ,

_____, administrateur

_____, administrateur

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE VOILE ADAPTÉE
FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges	(9 811) \$	(60 919) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	24 233	17 457
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(7 267)	(2 398)
Gain sur disposition d'immobilisation	<u>(695)</u>	<u>-</u>
	6 460	(45 860)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(6 134)	(25 569)
Frais payés d'avance	1 335	(1 844)
Créditeurs	<u>(5 983)</u>	<u>10 701</u>
	<u>(4 322)</u>	<u>(62 572)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(40 000)	-
Acquisition d'immobilisations	(130 507)	(46 256)
Produit sur disposition d'immobilisation	<u>4 000</u>	<u>-</u>
	<u>(166 507)</u>	<u>(46 256)</u>
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations	<u>127 072</u>	<u>-</u>
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(43 757)	(108 828)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>150 106</u>	<u>258 934</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>106 349</u></u> \$	<u><u>150 106</u></u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE VOILE ADAPTÉE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 SEPTEMBRE 2023

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'association a été constituée le 24 avril 1997 comme un organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et est un organisme de bienfaisance au sens de la loi de l'impôt sur le revenu.

L'association permet aux personnes ayant des incapacités physiques et/ou sensorielles, même très sévères, d'améliorer leur qualité de vie et leur intégration dans la communauté par la pratique de la voile de façon autonome au Québec.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Comptabilisation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges reliées sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés aux résultats au même rythme que les immobilisations afférentes.

Activités de financement

Les revenus des activités de financement sont comptabilisés lorsque les activités bénéfiques ont lieu.

Revenus autonomes

Les revenus de contributions, d'adhésion des membres et inscriptions, soient les revenus reliés aux activités, sont comptabilisés lorsque ces activités ont lieu.

Apports reçus sous forme de services

Les apports reçus sous forme de biens ou de services sont constatés à leur juste valeur lorsqu'il s'agit de biens ou de services qui sont utilisés dans le cours normal des activités et qu'ils auraient dû être achetés par l'organisme s'ils n'avaient pas été reçus à titre gratuit.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE VOILE ADAPTÉE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 SEPTEMBRE 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon les méthodes, les taux et les périodes indiqués ci-dessous :

	Méthode	Périodes
Bateaux	Amortissement linéaire	10 ans
Autres équipements	Amortissement linéaire	3 ans
Matériel informatique	Amortissement linéaire	3 ans
Matériel roulant	Amortissement linéaire	10 ans

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, du placement et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et de la dette à long terme.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

3. DÉBITEURS

	2023	2022
Subventions à recevoir	22 466 \$	18 102 \$
Dons à recevoir	6 975	10 250
Taxes à la consommation à recevoir	9 295	5 775
Intérêts à recevoir	1 292	-
Comptes clients	233	-
	<u>40 261 \$</u>	<u>34 127 \$</u>

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE VOILE ADAPTÉE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 SEPTEMBRE 2023

4. IMMOBILISATIONS

	2023		2022	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Bateaux	268 643 \$	179 501 \$	89 142 \$	66 479 \$
Autres équipements	52 066	49 363	2 703	4 435
Matériel informatique	12 361	8 241	4 120	8 241
Matériel roulant	<u>89 130</u>	<u>2 971</u>	<u>86 159</u>	<u>-</u>
	<u>422 200 \$</u>	<u>240 076 \$</u>	<u>182 124 \$</u>	<u>79 155 \$</u>

5. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose de limite de crédit sur cartes de crédit totalisant 9 000 \$, portant intérêt au taux de 15,7 % (13,95 % en 2022). Un solde de 1 260 \$ est inclus à la rubrique Fournisseurs et frais courus au 30 septembre 2023.

6. CRÉDITEURS

	2023	2022
Comptes fournisseurs et frais courus	5 806 \$	11 406 \$
Salaires et vacances à payer	<u>12 171</u>	<u>12 554</u>
	<u>17 977 \$</u>	<u>23 960 \$</u>

7. DETTE À LONG TERME

	2023	2022
Prêt au montant en capital de 60 000 \$, dans le cadre du programme CUEC, sans intérêt, remboursable le 31 décembre 2023. La direction reconnaît avoir l'intention de poursuivre les activités, et de rembourser le prêt en entier le 31 décembre 2023. L'organisme a bénéficié d'une remise de capital de 20 000 \$ qui a été comptabilisée en revenus à l'état des résultats en 2021.	40 000 \$	40 000 \$
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	<u>40 000</u>	<u>-</u>
	<u>- \$</u>	<u>40 000 \$</u>

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE VOILE ADAPTÉE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 SEPTEMBRE 2023

7. DETTE À LONG TERME (suite)

La juste valeur du prêt CUEC, actualisé au taux du marché de 10,95%, se détaille comme suit:

La portion de 39 207 \$ représente la valeur actuelle du prêt CUEC au 30 septembre 2023.

La portion de 793 \$ représente l'économie d'intérêt qui sera amortie selon la méthode linéaire.

8. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent des apports reçus pour l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement est établi aux mêmes conditions que les immobilisations afférentes. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes:

	Solde au 30 septembre 2022	Octroi	Constaté à titre de produits	Solde au 30 septembre 2023
	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>
Autres apports pour l'acquisition des bateaux	12 943 \$	- \$	2 399 \$	10 544 \$
Apports pour l'acquisition des bateaux - Fondation Martin Matte	-	37 942	1 897	36 045
Apports pour l'acquisition du véhicule - Don Toyota	<u>-</u>	<u>89 130</u>	<u>2 971</u>	<u>86 159</u>
	<u>12 943 \$</u>	<u>127 072 \$</u>	<u>7 267 \$</u>	<u>132 748 \$</u>

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE VOILE ADAPTÉE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 SEPTEMBRE 2023

9. AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

Les variations survenues dans les affectations d'origine interne au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

	<u>Solde au 30 septembre 2022</u>	<u>Utilisation de l'exercice</u>	<u>Transfert de l'exercice</u>	<u>Solde au 30 septembre 2023</u>
Achat de bateaux et d'équipements	24 200 \$	3 436 \$	-	20 764 \$
Soutien des programmes de voile	5 279	422	(2 000)	2 857
Embauche d'un(e) employé(e) dédié(e) au développement	19 000	7 838	-	11 162
Distribution des fonds à l'Estrie (activités en lien avec la voile adaptée)	14 295	14 295	-	-
Programme Satellite Massawippi	<u>-</u>	<u>1 387</u>	<u>2 000</u>	<u>613</u>
	<u>62 774 \$</u>	<u>27 378 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>35 396 \$</u>

L'organisme ne peut utiliser à d'autres fins ces montants grevés d'affectations d'origine interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

Lors de la réunion du 22 novembre 2023, le conseil d'administration a pris la résolution de transférer un montant de 2 000 \$ du Soutien des programmes de voile vers le Programme Satellite Massawippi. Cet élément a été constaté rétroactivement au 30 septembre 2023.

Le salaire de l'employée dédiée au développement est supportée en partie par une subvention gouvernementale dont le montant pour l'exercice terminé le 30 septembre 2023 est de 14 848 \$.

L'achat du bateau au montant de 41 377 \$ a été financé cette année en partie par le don de la Fondation Martin Matte d'un montant de 37 941 \$.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE VOILE ADAPTÉE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 SEPTEMBRE 2023

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'organisme est apparenté à Kape Boatworks inc. du fait qu'une membre de la direction de Kape Boatworks inc. siège sur le conseil d'administration de l'organisme à titre de vice-présidente. De plus, une administratrice a perçu des honoraires au titre de formation.

Les opérations conclues avec les apparentés au cours de l'exercice sont les suivantes :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Divers matériels et entretien en lien avec la voile - vice-présidente	2 074 \$	36 617 \$
Honoraires professionnels - administratrice	<u>444</u>	<u>1 891</u>
	<u>2 518</u> \$	<u>38 508</u> \$

Ces opérations sont comptabilisées sous les rubriques Frais d'opération et honoraires professionnels.

Les administrateurs considèrent que ces opérations ont été conclues aux mêmes conditions que les opérations courantes avec des tiers non apparentés et sont inscrites à la valeur d'échange, qui représente le montant convenu entre les parties apparentées.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients.